**Municipalité**
**Cronay**

**Préavis municipal n° 3-2025 du 14 mai 2025**

**Au Conseil général pour sa séance du 16 juin 2025**

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**Finances**

Les comptes de l'exercice 2024 clôturent avec un excédent de charge de fr. 46'056.51 alors que le budget prévoyait une perte de fr. 69'219.-. Un montant de fr. 161'900.- a été prélevé sur les fonds de réserve travaux futurs et forêt.
Le montant encaissé des impôts sur le revenu correspond à fr. 723'485.86 soit fr. 73'485.86 de plus que prévoyait le budget. L'impôt sur la fortune quant à lui se monte à fr. 72'286.79.
L'impôt foncier augmente pour atteindre fr. 68'459.85, soit fr. 3'459.85 de plus que prévu au budget.
Le montant des emprunts se monte à fr. 2'111'911.35.

**Municipalité**

Après plus de 13 ans passés à l'exécutif de notre commune, Monsieur Rodrigue Brodard a décidé de quitter la Municipalité au 31 décembre 2024. En charge des bâtiments, de la police des constructions et des affaires sociales, il a été notamment porteur du projet de rénovation complète de l'ancienne laiterie avec la création de 4 appartements et plus récemment de la transformation de la grange de la cure. Il a toujours été disponible, dynamique et réactif pour résoudre les problèmes. La Municipalité lui souhaite à lui et à sa famille le meilleur pour la suite.

Pour le remplacer dès le 1er janvier 2025, Monsieur Norbert Sauser a été élu tacitement le 12 août 2024. La Municipalité lui souhaite plein de succès dans ces nouvelles fonctions.

**Administration**

L'administration fonctionne très bien, et la collaboration entre la greffe, la bourse et la Municipalité est très bonne. Madame Deriaz, notre secrétaire municipale depuis mai 2023, s'est très bien intégrée dans notre équipe et son travail nous donne entière satisfaction.

La Municipalité est gérée de manière efficace grâce notamment à la bonne ambiance de travail entre ses membres et au bon suivi des dossiers dans chaque dicastère. A relever également l'excellent travail et la disponibilité de notre secrétaire municipale et de notre boursière ainsi que de nos divers employés communaux.

Dans tous les dicastères, il y a des projets qui ont avancé ou des décisions importantes qui ont été prises en 2024. Chaque municipal en charge du dicastère détaille ces sujets dans ce rapport.

La législature a commencé le 1er juillet 2021 pour une durée de 5 ans et se terminera donc le 30 juin 2026.

Au 1er janvier 2025, la Municipalité se compose comme suit :

**Administration générale, finances, assurances, police**
**Tanner Fabrice**, Syndic; Suppléante : Ariane Bovet, Vice-syndique

**Ecoles, petite enfance, assurances sociales, déchetterie**
**Bovet Ariane**; Vice-Syndique ; Suppléant : Tanner Fabrice, Syndic

**Bâtiments, police des constructions, défense civile**
**Sauser Norbert**; Suppléant : Zuppinger Philippe

**Eaux, épuration, protection de l'environnement, défense incendie, éclairage public, informatique**
**Philippe Zuppinger**; Suppléant : Moccand Daniel

**Routes, chemins, cimetière, forêts, domaines, employé communal, parcs, promenades**
**Moccand Daniel**; Suppléant: Sauser Norbert

**Police**

Le poste de gendarmerie mobile et de proximité passe régulièrement dans notre village à raison de deux à trois fois par année. Il est à disposition des citoyens pour déposer une plainte pénale ou remplir les formulaires pour des objets que l'on aurait trouvés ou perdus. Il est aussi à disposition pour toutes autres questions en lien avec la sécurité en général.
La Municipalité a un contact annuel avec la gendarmerie pour faire un point de situation sur les événements qui ont eu lieu sur notre territoire.

**Aménagement du territoire**

Lors de la séance du mois de juin 2024, le Conseil général a accepté un préavis sur la révision du Plan d'affectation communal (PACOM). La Municipalité a entamé les premières démarches avec le bureau de géomètres Jaquier Pointet afin de préparer un dossier pour examen préalable à présenter au Département général du territoire et logements (DGTL) des instances cantonales. Lors de la première partie d'étude, il est apparu que les règles concernant le dézonage, qui nous avaient épargnées jusqu'à maintenant, s'avèrent plus contraignantes que prévu. La zone à bâtir est légèrement supérieure aux besoins définis par les critères cantonaux (surfaces disponibles, croissance démographique depuis 2008 et directives du plan directeur cantonal). Par conséquent, la Municipalité a décidé de différer l'envoi de la demande d'examen préalable pour permettre de communiquer cette nouvelle situation à la population et au Conseil général. Les conséquences potentielles concerneraient les parcelles situées tout ou partie en zone à bâtir accolée à la zone agricole qui pourraient être partiellement ou complètement dézonées, repassant ainsi en zone agricole. Les critères précis de dézonage seront définis par le Canton, mais la Municipalité s'engage à faire tout son possible pour minimiser les surfaces à dézoner. Cependant, une révision du plan de zones s'impose à moyen terme afin de répondre aux nouvelles dispositions légales.

**Jetons de présence du Conseil général**

Le montant des jetons de présence du Conseil général pour l'année 2024, soit fr. 786.25, a été versé pour moitié à l'Entraide familiale de la Menthue et la Fondation Entre-Lacs.

**Police des constructions**

**Permis de construire délivrés durant l'année 2024**

| | |
|---|---|
| Schmid Lucie | Transformation du dépôt existant, pose de panneaux solaires photovoltaïques, rue de la Crause 3 |
| Moccand Daniel | Agrandissement du hangar existant, création d'une place de lavage. Pose de panneaux solaires en toiture, rue du Grand Borgeaud |
| Guidoux Sylvain | Démolition partielle du bâtiment ECA 126 et construction d'une villa individuelle avec un garage, un couvert à voitures et un jacuzzi. Construction d'un immeuble de 8 appartements, d'un couvert à deux roues, création de 15 places de parc extérieures et chauffage par pompe à chaleur, rue de la Crause 4 |
| Yann Tanner | Construction d'un couvert à voiture, rue du Crêt 7 |
| Alvazzi Immobilier SA | La Fermette : Démolition et reconstruction sur les limites et les volumes anciens, |
| Thomas Jérôme et Emilie | Création d'une piscine chauffée, rue du Crêt 32a. |
| Moccand Daniel | Transformation de la maison villageoise, création de 3 logements dans le volume existant. Création de 9 places de parc extérieures, Grand-Borgeaud 4 |
| Anita Wolfer et Cristiano Corda | Ajout de 2 tabatières sur le pan SUD ECA 45, rue du Château 2 |
| Corda Cristiano et Wolfer Anita, Le Château SA | Ajout d'une plateforme élévatrice PMR accès extérieur, de capteurs solaires supplémentaires et de vélux en toiture, rue du Château 2 |

**Autorisations de travaux accordées durant l'année 2024**

| | |
|---|---|
| Boss Emmanuel | Installation solaire compacte sur deux pans distincts du bâtiment |
| Kazmer Hugues | Installation solaire, rue du Crêt 20 |
| Miéville Michel et Anita | Installation solaire, rue du Stand 10 |
| Raymond Viquerat | Réfection de la paroi nord-est de la ferme, rue de la Condémine 4 |
| Laurent Blumenstein | Remplacement de la terpine par des lames couleur « gris ardoise », rue du Crêt 8 |
| Schneider Jean-Robert | Installation d'une pompe à chaleur extérieure |
| Flaction Bernard | Changement de la ferblanterie autour de la cheminée et peinture de la façade face au bâtiment de la Grange de la Cure de la même couleur qu'actuellement, place de l'Eglise 3. |
| Poretti Serge | Pose de panneaux solaires photovoltaïques, rue de la Baume 1 |
| Poretti Serge | Pose d'une pompe à chaleur extérieure, rue de la Baume 1 |
| Line Gilliand et Viviane Meystre | Installation d'une pergola végétalisée, rue du Château 3 |
| Jérôme Thomas | Abattage d'un sapin bleu d'une hauteur d'environ 15 mètres dont l'état représente désormais un danger. rue du Crêt 32 A |
| Line Duruz | Annonce d'installation solaire, rue du Stand 5 |

**Routes et chemins**

Pour la dernière année où il est possible de bénéficier d'un retour sur la péréquation avant l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation en 2025 (NPIV), des travaux de réfection ont été entrepris sur la route d'Ursins. Ces travaux ont inclus la pose d'un revêtement en gravillonnage, l'amélioration de l'évacuation des eaux de surface à l'entrée des regards, ainsi que l'accès aux chemins agricoles. Réalisés durant l'été, et avec un passage de l'épareuse, ces travaux ont coûté fr. 53'731.10. Le retour financier de la péréquation est prévu pour 2025 mais comptabilisé dans les comptes 2024.

Une grille a été posée pour récupérer l'eau provenant des parcelles agricoles et du chemin bétonné au chemin de la Crause, pour un montant de fr. 4'500.-. Des travaux de réfection du chemin à Ronson et devant la station de pompage, consécutifs à des fuites d'eau, ont également été effectués.
Le nettoyage annuel des rues du village a été réalisé pour un montant de fr. 926.95.
Deuxième étape des améliorations foncières : les coûts engagés au 31.12.2024 s'élèvent à fr. 64'500.05 (honoraires du bureau d'ingénieurs forestiers Ilex avec étude géotechnique et honoraires de mensurations par le bureau de géomètres Jaquier-Pointet, préavis 3-2022).

**Forêts**

Les travaux de remise en état du chemin de la Campanne, endommagé par un glissement de terrain dû aux intempéries, ont coûté fr. 16'431.20.
Les dépenses liées à l'exploitation forestière pour l'année 2024 sont restées stables en comparaison avec 2023. Les principaux postes de dépenses sont principalement le soin apporté aux jeunes peuplements et le fauchage. Des travaux à Crével et le passage de l'épareuse ont représenté un montant de fr. 8'439.10.

**Terrains et collecteurs**

La vétusté de plusieurs collecteurs n'a pas pu résister aux fortes précipitations de 2024 et un gros orage survenu en juin a provoqué le bouchage de canalisations au Grand-Borgeaud nécessitant une intervention de curage. Les travaux ont été effectués pour un montant total de fr. 23'991.85.

**Ecoles**

A la fin de l'année 2024, 875 élèves étaient scolarisés dans le périmètre scolaire de l'Asiye, dont 60 provenant de la commune de Cronay, ce qui représente une baisse de 7 élèves par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre, les charges de l'Association scolaire s'élevaient à fr. 4'661'500.--, correspondant à un coût de fr. 5'270.74 par élève, en diminution par rapport aux prévisions budgétaires qui se situaient à fr. 5'612.80.

Les projets d'agrandissement des deux principaux pôles d'enseignement à Yvonand et Pomy n'ont toujours pas pu débuter en raison des contraintes cantonales en matière de zones à bâtir. La construction d'un nouveau collège sur le terrain de football à Yvonand et quelques mètres carrés de préau à Pomy retardent l'extension de nouvelles salles de classe et locaux dédiés à l'accueil parascolaire.

Une phase pilote d'école à journée continue sera mise en place pour 10 classes de 10-11S dès la rentrée scolaire 2025 au réfectoire de la Sablliane d'Yvonand. Ce projet, visant à évaluer les besoins pour les années à venir, offrira aux élèves la possibilité d'apporter leur repas de midi ou d'être servis sur place.

Face aux défis à venir, notamment en matière d'accueil de jour et de scolarité obligatoire, il a été décidé de professionnaliser et de réunir les parties administrative et financière de l'Asiye et du Rymaje, avec l'engagement d'une directrice générale au printemps 2024. Sur le plan formel, des statuts communs en vue d'une fusion des deux entités seront élaborés et présentés lors d'une prochaine séance du Conseil général.

**Petite enfance**

Dix ans après l'adhésion au réseau d'accueil de jour Rymaje, force est de constater que la fréquentation des enfants de Cronay dans les structures d'accueil a connu une hausse significative au cours des cinq dernières années, particulièrement aux Castors de Pomy.

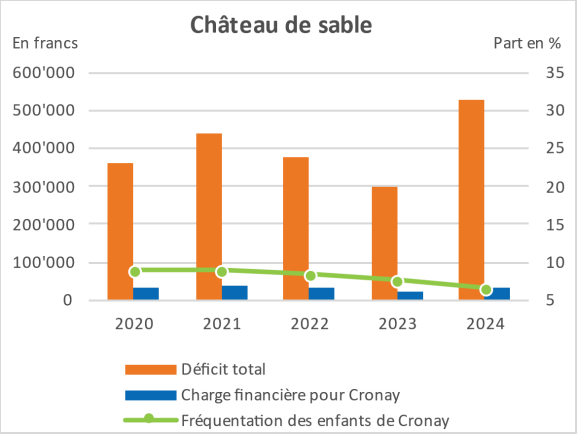


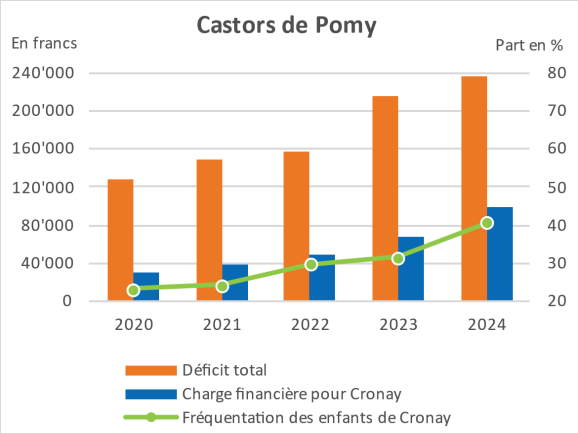


Avec 6,7% au Château de sable, accueillant 11 jeunes enfants et près de 41% à l'UAPE des Castors de Pomy, soit 28 écoliers, les enfants de Cronay représentent 12,6% de la fréquentation totale des quatre structures, générant une charge financière de fr. 143'796.-- pour le fonctionnement du réseau, l'accueil familial de jour et la contribution à la Faje. L'augmentation de 10% de la fréquentation par rapport à 2023 et le coût de la place aux Castors de Pomy (fr. 9'885.-- contre fr. 3'760.-- à l'UAPE d'Yvonand) expliquent la forte hausse des coûts pour notre commune.

A la fin de l'année 2024, le réseau Rymaje offrait un total de 175 places d'accueil de jour pour 70 employés répartis dans les quatre structures, ce qui représente une charge financière globale de 3,4 millions de francs pour les communes du réseau.

**Déchetterie**

Pendant l'année 2024, la répartition des déchets évacués est la suivante : 27,5 tonnes de déchets incinérables et encombrants, 20 tonnes de papier-carton, 13,6 tonnes de verre, 7 tonnes de bois, 11,3 tonnes de ferraille, 1,5 tonne d'aluminium-fer blanc, 6,6 tonnes de matériaux inertes et 12,2 tonnes de composte. Par ailleurs, 13,5 tonnes de boues d'épuration de la STEP ont été transportées pour un montant de fr. 2'646.50. Une rétrocession financière a été octroyée pour le verre, le papier-carton, la ferraille, l'aluminium-fer blanc, ainsi que pour la récolte d'habits, pour un montant total de fr. 5'503.25. Durant l'exercice 2024, STRID a crédité la somme de fr. 7'655.45 pour la taxe au sac. Sur ce montant, 10% ont été prélevés pour les couches-culottes, alèses et autres matériels de soins.

La première édition de l'opération cantonale de ramassage des déchets, « Coup de balai », s'est tenue le 23 mars 2024 et a réuni une quarantaine de citoyennes et citoyens. Lors de cette collecte, de nombreux déchets ont été ramassés, notamment des mégots de cigarettes, des plastiques de protection pour les jeunes arbres, de la ferraille, des canettes en aluminium, des bouteilles en verre et en plastique, des papiers, des pneus, etc., pour un total d'environ trente kilos récoltés. Cette initiative, intégrée au plan énergie climat communal (PECC), sera renouvelée et proposée aux élèves des deux classes de Cronay.

**Informatique**

Afin de compléter le programme informatique Ofisa, il a été nécessaire d'acquérir un module permettant d'assurer la conversion des comptes actuels et la saisie du budget en vue de la transition vers le nouveau plan comptable MCH2.

**AIAE La Menthue**

L'Association intercommunale d'amenée d'eau La Menthue dispose globalement de suffisamment d'eau pour alimenter toutes les communes membres. Malheureusement, cette eau n'est pas disponible de manière uniforme tout au long de l'année. Les sources, qui fournissent bien plus d'eau que le réseau n'est capable d'absorber en hiver, sont à la peine en été. En 2024, la situation a été moins préocupante qu'en 2022 et 2023. Des achats d'eau auprès d'autres réseaux raccordés sont venus compléter le manque de production.
Le Tribunal administratif fédéral a débouté Syngenta SA à propos du chlorothalonil. Les valeurs limites pour les métabolites jugés pertinents sont désormais de 0,1 microgramme par litre. Les distributeurs d'eau ont jusqu'en 2027 pour étudier les solutions à apporter pour respecter cette nouvelle norme.

**Eau**

Les nouveaux compteurs d'eau permettant le relevé à distance sont installés systématiquement en cas de nouvelles constructions ou de modifications des introductions. Les quartiers de la rue des Fontaines et de la rue du Battoir ont été équipés courant 2024.

**Défense incendie**

Aucune intervention n'a été nécessaire en 2024 sur les parties supérieures des bornes hydrantes, désormais toutes changées.
En termes de défense contre l'incendie et de secours, Cronay est rattaché au détachement d'appui DAP Y2, qui regroupe les communes de Belmont-sur-Yverdon, Cheseaux-Noréaz, Cronay, Cuarny, Ependes, Pomy, Suchy, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Villars-Epeney. Il compte une dizaine de sapeurs-pompiers volontaires. Cronay est actuellement la seule commune du DAP à n'avoir aucun sapeur-pompier volontaire.
L'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord vaudois (SDIS Nord vaudois) avance très prudemment dans la mise à jour de ses statuts actuels, nécessitant l'unanimité des 40 communes membres. Ainsi, le CoDir a lancé un processus de révision sectorielle, pour ne pas bloquer la révision. L'intégration des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) a nécessité une modification des statuts qui a été adoptée à l'unanimité. La suite du processus s'échelonnera dans le temps.

**Épuration**

La STEP fonctionne correctement, grâce aux bons soins de son exploitant, Gilbert Viquerat.
Le projet d'une future STEP intercommunale a redémarré, avec 6 communes (Donneloye, Cronay, Molondin, Chêne-Pâquier, Démoret et Orzens). L'horizon prévu pour la mise en service de l'installation est actuellement 2035, ce qui correspond à la fin de vie de la STEP de Cronay.

**Plan énergie et climat communal (PECC)**

A la suite de l'adoption par le Conseil général d'une motion demandant la mise en place d'un plan énergie et climat communal, la Municipalité a nommé une commission de la Municipalité constituée d'habitantes et habitants de Cronay pour l'assister dans sa tâche. Sur 21 fiches proposées par le Canton, 14 ont été retenues par la commission et validées par la Municipalité. Le rapport complet, avec une étude de l'état de la situation et des mesures à mettre en œuvre, a été réalisé par le bureau Jaquier-Pointet.
Le retour du Canton a été positif. Ce dernier a relevé la qualité de l'état des lieux et l'ambition des actions pour une commune de notre taille. Le document a toutefois nécessité des modifications et l'intégration de remarques formulées par le Canton pour être formellement validé. Le Canton a ainsi donné un préavis positif au versement d'une première tranche de subvention de fr. 3'517.-.
La mise en œuvre des actions devra être initiée avant le 26 septembre 2025 et le PECC prendra fin le 26 septembre 2027.

**Eclairage public**

A la suite de la demande de communes impactées par le trafic routier et en raison d'une volonté au niveau législatif, la Romande Energie a procédé à une modification des horaires d'extinction, entrée en vigueur le 17 décembre 2024. Désormais, l'éclairage est coupé de 24h00 à 04h55.

**Pénurie énergétique**

Comme en 2023, ce dossier n'a pas nécessité d'efforts particuliers en 2024.

**ORPC**

L'ORPC a inauguré sa nouvelle base opérationnelle à Orbe le 6 juin 2024.

**Bâtiments**

Une somme de Fr. 50'000.00 avait été mise au budget pour l'entretien de la grande salle notamment pour le remplacement de la couverture de la scène qui contenait probablement de l'amiante, le remplacement des pignons sud et nord-est, ainsi que le remplacement de l'isolation. Les chenaux ont également été remplacées. Le montant des travaux s'est élevé à Fr. 46'465.30.

**Parcs et promenades**

En collaboration avec le groupe de travail de la place de jeux, des travaux comprenant la pose d'une table de ping-pong, d'un barbecue, d'une table et de la plantation de quatre platanes en parasol ont été exécutés afin de développer cet espace de détente.

**Police des constructions**

La Municipalité a entamé l'étude de son « Pacom » (plan d'affectation communal) par l'intermédiaire du bureau Jaquier-Pointet. Le premier projet nous a été présenté et il a suscité des interrogations. La Municipalité va continuer cette étude.

## CONCLUSIONS

La Municipalité demande au Conseil général,
vu le rapport de la Commission de gestion,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. **d'approuver la gestion de l'exercice 2024.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : La Secrétaire :

F. Tanner M. Deriaz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2025.